

DEPARTEMENT
DE VAUCLUSE

ARRONDISSEMENT
D'APT

MAIRIE
DE

CADENET

84160 Cadenet

Téléphone 04 90 68 13 26
Mail : accueil@mairie-cadenet.fr

Envoyé en préfecture le 15/04/2024

Reçu en préfecture le 15/04/2024

Publié le

ID : 084-218400265-20240415-2024_DELIB_41-DE



Délibération du Conseil Municipal de la Commune de CADENET

N° 41/2024

Mis en ligne le

17 AVR. 2024

Session du 11 avril 2024

L'an DEUX MILLE VINGT QUATRE ET LE 11 AVRIL
le Conseil Municipal de la Commune de CADENET s'est réuni au nombre prescrit par la loi,
dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire du mois d'avril sous la présidence
de M. Jean Marc BRABANT

Date de la convocation : 29 mars 2024

Etaient présents : Mmes et Mrs : BRABANT, GAUDELET SANHADJI, LORIEDO, RAOUX
JACQUEME, BOISGARD, MANGANARO, BOY COURROUX, DE LAURENS DE
LACENNE, JAUMARY, DUVAL, BERGE, GRANGE, ALBERTINI, LAVOREL, RIPERT,
BASTIE, SEVE, KHALIZOFF, CAUSSARIEU, MARTIN, SLAVICEK, MICHAUX, DEBIT,
JAUBERT

Secrétaire de séance : Mme GRANGE Valérie

Absents :

Absents excusés : VEVE, LEROY, SCHOFFIT

Procurations :

M VEVE

a donné procuration à

Mme DEBIT

Mme LEROY

a donné procuration à

Mme BOISGARD

M SCHOFFIT

a donné procuration à

M MANGANARO

ACQUISITION DE LA PARCELLE AN165

Monsieur MANGANARO, adjoint délégué à l'urbanisme et au Cimetière informe l'assemblée
que la commune souhaite acheter la parcelle AN 165 sise 10 rue Lamartine d'une contenance
de 63 m² entièrement occupé par une construction ancienne à usage de garage ou d'atelier.

Cette parcelle a fait l'objet d'une demande d'avis du domaine en février 2024, qui a estimé
cette dernière à 36 000€ +/- 10%.

L'article L. 2241-1 du code général des collectivités territoriales précise que « le conseil
municipal délibère sur la gestion des biens et les opérations immobilières effectuées par la
commune (...) ».

S'agissant des acquisitions, le CGCT ne prévoit pas de délibération motivée en la matière.

Considérant que ce terrain est juxtaposant à un terrain communal, il pourrait s'intégrer dans le
projet de réhabilitation de la Salle verte (terrain Vivet).

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.
Vu l'avis de France Domaine en date du 05/02/2024.
Vu l'accord Monsieur GIRAUDI Alain pour un prix de cession de 39 600 euros net vendeur.
Considérant que sur ladite parcelle est édifiée un hangar d'environ 63 m²,
Considérant qu'à la suite de la consultation du service des domaines et d'une négociation avec le vendeur, la commune souhaite acquérir ce terrain bâti moyennant le prix de 39 600 euros

**Après avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

- DECIDE d'acquérir ladite parcelle pour un montant de 39 600€ net vendeur
- AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer les actes authentiques à intervenir ainsi que toutes pièces utiles en l'objet
- Charge notre notaire, Maître LEVIT de rédiger tous les actes à venir
- Prend en charge les frais de notaire en relation avec cette acquisition.

Le Maire
Jean-Marc BRABANT



La Secrétaire de séance
Valérie GRANGE

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Grange', is written below the name 'Valérie GRANGE'.